



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

Compte Administratif 2017 - Budget annexe du Gesta

DE20180522_3	Conseil municipal du 22 mai 2018
Rapporteur : Vincent YOU	Télétransmise à la Préfecture le Affichée le 25 mai 2018

L'an deux mille dix huit, le vingt deux mai à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 9 mai 2018

Membres présents :

M. Vincent YOU, M. Philippe VERGNAUD, M. François ELIE, Mme Elise VOUVET, Mme Isabelle LAGRANGE, M. Pascal MONIER, Mme Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Mme Danielle CHAUVET, M. Gérard MARQUET, M. Laïd BOUAZZA, Mme José BOUTTEMY, M. Jean-Pol GATELLIER, Mme Martine FRANÇOIS-ROUGIER, Mme Véronique ARLOT, Mme Elisabeth LASBUGUES, M. Gilbert PIERRE-JUSTIN, Mme Valérie DUBOIS, M. Jean-Philippe POUSSET, M. Murat OZDEMIR, Mme Cécile MACULA, Mme Samantha BOURGOGNE, M. Guillaume CHUPIN, Mme Noura LAÏRI, M. Patrick LEMAIRE, M. Kader BOUAZZA, M. Jean-Paul PAIN, M. Jacky BOUCHAUD, M. Philippe LAVAUD, Mme Catherine PEREZ, Mme Françoise COUTANT

Etaient absent(e)s :

M. Xavier BONNEFONT, M. Rabah ACHARKI, M. Frédéric SARDIN

Ont donné procuration :

- Mme Stéphanie GARCIA à M. Xavier BONNEFONT
- M. Joël GUITTON à M. Patrick LEMAIRE
- M. Patrick BOURGOIN à M. Gérard MARQUET
- Mme Véronique DE MAILLARD à M. Vincent YOU
- M. Denis DEBROSSE à M. Jean-Pol GATELLIER
- Mme Anne-Sophie BIDOIRE à M. Pascal MONIER
- Mme Elisabete SERRALHEIRO à Mme Samantha BOURGOGNE
- M. Arnaud JUIN à M. Philippe VERGNAUD
- Mme Michèle LACROIX-FAYE à Mme José BOUTTEMY
- Mme Brigitte RICCI à Mme Françoise COUTANT

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le Directeur des Affaires Juridiques
Médéric DAVID

Président de séance : M. Xavier BONNEFONT

Secrétaire de séance : M. Jean-Philippe POUSSET

DOSSIERS PRIORITAIRES

Compte Administratif 2017 - Budget annexe du Gesta

Finances/budget
id : 2182

Conseil municipal
22 mai 2018

3

Rapporteur : Vincent YOU

Le compte administratif du budget annexe du GESTA 2017 soumis à votre approbation fait apparaître un résultat cumulé de 1 229 132,39 €. Il s'établit comme suit :

- résultat de la section d'exploitation, y compris résultats antérieurs : 0,00 €
- excédent de la section d'investissement, y compris résultats antérieurs : 1 229 132,39 €
- restes à réaliser en dépenses : 190 216,35 €
- restes à réaliser en recettes : 0,00 €.

Section d'exploitation

Dépenses

Chapitre	Libellé chapitre	Crédits ouverts	Réalisé
011	Charges à caractère général	679 060,48	558 043,11
012	Charges de personnel	818 000	789 520,92
65	Autres charges de gestion courante	4 366	3 903,57
67	Charges exceptionnelles	1 500	745,10
022	Dépenses imprévues	21 883	0,00
042	Opérations ordre transfert entre sections	345 000	344 952,22
Total		1 869 809,48	1 697 164,92

Recettes

Chapitre	Libellé chapitre	Crédits ouverts	Réalisé
013	Atténuations de charges	10 000	7 588,61
70	Produits services, domaine	1 375 400	1 256 137,31
77	Produits exceptionnels	393 749	342 778,52
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	92 733	92 733
Total		1 871 882	1 699 237,44

Section d'investissement

Dépenses

Chapitre	Libellé chapitre	Crédits ouverts	Réalisé	Reste à réaliser
20	Immobilisation incorporelles	10 000	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	179 663,51	50 664,64	50 848,79
23	Immobilisations en cours	777 273,29	179 853,09	139 367,56
16	Emprunts	2 000	1 447,80	0,00
020	Dépenses imprévues	25 700	0,00	0,00
45	Opérations pour comptes de tiers	50 125	50 124,17	0,00
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	92 733	92 733	0,00
Total		1 137 494,80	374 822,70	190 216,35

Recettes

Chapitre	Libellé chapitre	Crédits ouverts	Réalisé	Reste à réaliser
13	Subventions d'investissement	54 164	0,00	0,00
23	Subventions d'investissement	0,00	50 124,17	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000	3 550,92	0,00
45	Opérations pour comptes de tiers	50 124	50 124,17	0,00
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	345 000	344 952,22	0,00
Total		451 289,00	448 751,48	0,00

Un rapport détaillé du compte administratif est joint à la présente délibération.

Monsieur Guillaume CHUPIN est élu Président pour l'examen du compte administratif du budget annexe du GESTA 2017 et le Maire s'est retiré au moment du vote.

Au regard des éléments exposés, il vous est proposé :

D'approuver le compte administratif du budget annexe du GESTA 2017 ;

D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré au Conseil Municipal

ledit jour

22 mai 2018

Pour le Maire, extrait conforme,

Isabelle LAGRANGE Le Maire,

Adjointe déléguée l'Adjoint

Santé - organisation de l'offre de soins

Personne en situation de handicap



Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Poitiers peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de 2 mois commençant à courir à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.